

rieures, il est question des enfants envoyés d'Angleterre au Canada. Voici ce que je lis à la page 8.

Le nombre des demandes reçues de parents anglais dépassait 70,000 le 5 juillet 1940, lorsqu'on a abandonné l'exécution de ce plan à cause de la difficulté d'obtenir l'espace voulu dans les navires convoyés. Le 20 septembre, on avait approuvé les demandes relatives à 24,130 enfants. De ce nombre 1,538 étaient déjà en route.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) voudrait-il nous faire un court exposé de la situation à ce sujet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ici encore l'honorable député soulève une question qui n'est pas tout à fait de mon ressort. L'immigration relève du ministre des Mines et Ressources (M. Crerar). Or, une division de son ministère s'est occupée tout spécialement des enfants qui viennent d'Angleterre au Canada. Il est malheureux qu'il ne soit pas ici dans le moment, mais j'appellerai son attention sur cette question et il pourra, probablement sous peu, fournir à l'honorable député les renseignements qu'il désire obtenir. Je dirai toutefois que, depuis assez longtemps, il est bien difficile de transporter les enfants d'Angleterre au Canada, parce que, comme l'honorable député l'a lui-même dit, on ne peut obtenir l'espace voulu dans les navires. Je ne crois pas que le nombre de ces enfants ait considérablement augmenté depuis l'exposé fait à la Chambre sur ce sujet, il n'y a pas longtemps.

M. GREEN: Le rapport du ministère parle de l'établissement d'un consulat au Groenland. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous donner quelques explications?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député n'ignore pas que le Groenland est sous la dépendance du Danemark. Le Groenland est divisé en deux parties et administré par deux gouverneurs, un pour chaque partie. Le Canada a suivi avec un vif intérêt les événements en ce pays pouvant avoir une répercussion sur la guerre. Situé comme il est sur l'une des routes reliant l'ancien monde et le nouveau, l'ennemi pourrait s'en faire une base d'opérations. Nous avons donc jugé opportun d'y avoir un représentant qui nous tiendrait au courant des événements possibles.

Nous avons jugé bon de fournir à la population du Groenland toute l'assistance possible à l'heure actuelle. Ce pays a perdu certaines de ses sources d'approvisionnement et nous avons été en mesure de les remplacer jusqu'à un certain point. Nous avons cru que le meilleur moyen d'obtenir les renseignements que nous désirions et de communiquer rapidement avec ce pays était d'y nommer un

consul général. A la demande du Gouvernement, M. Kirkwood, autrefois à la légation canadienne de Hollande et actuellement libéré de ses fonctions pour les raisons que l'on sait, a accepté le poste de consul général au Groenland.

Les Etats-Unis sont également intéressés à ce qui se passe au Groenland et y ont, eux aussi, un consul résidant. Nous nous sommes tenus en relations avec les Etats-Unis pour tout ce qui se rapporte pour ainsi dire au Groenland. Le gouvernement américain et le nôtre croient que le mieux à faire est de collaborer dans l'étude approfondie de tous les problèmes qui nous intéressent en ce pays. Jusqu'à présent cette collaboration me semble avoir été à l'avantage des deux pays.

M. GREEN: Le premier ministre voudrait-il nous expliquer de quelle manière on règle les difficultés qui peuvent se présenter entre le Canada et Terre-Neuve, surtout celles qui se rapportent aux soldats canadiens? Il est inévitable qu'il se présente au jour le jour certaines difficultés et je me demande quel organisme est chargé de les régler.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ces questions font l'objet de négociations entre le ministère directement intéressé et les ministres et hauts fonctionnaires du gouvernement de Terre-Neuve. Par exemple, les questions touchant l'aviation relèvent du ministre de la Défense nationale pour l'Air et de quelques ministres et hauts fonctionnaires du gouvernement de Terre-Neuve. De même, celles qui se rapportent à l'armée relèvent du ministre de la Défense nationale et celles qui touchent à la marine, du ministre de la Défense nationale pour le Service naval. L'honorable député sait parfaitement que l'administration de Terre-Neuve relève, à toutes fins pratiques, du gouvernement du Royaume-Uni, et les représentants de ce gouvernement participent au règlement de toute difficulté d'intérêt commun. Le ministre de la Défense nationale pour l'Air s'est rendu personnellement à Terre-Neuve il y a quelque temps afin de se mettre au courant de la situation en ce pays. Il s'y est entretenu avec les principaux membres du gouvernement ainsi qu'avec Son Excellence le gouverneur. Il ne se passe presque pas de jour sans qu'il y ait échange de communications entre les représentants de ce pays et des hauts fonctionnaires canadiens.

M. GREEN: Quel moyen avons-nous de nous tenir en relations avec le gouvernement de l'Islande?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne dirais pas que nous sommes en relations quotidiennes avec le gouvernement de l'Islande. Lorsque nous y avons envoyé nos troupes nous